



Missions Facultatives Innovation & Accompagnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

Mme Rose-Marie FALQUE a été désignée secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	11	2
Nombre de procurations	8	/
Nombre de suffrages exprimés	19	1

Etaient présents Monsieur Daniel MATERGIA

Monsieur Pierre BOILEAU
Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Claude GRAUFFEL
Monsieur Christophe SONREL
Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Viviane PLANCHAIS
Monsieur François DIETSCH
Madame Martine BOCOUM
Madame Blandine SOUVAY
Monsieur Valentin DETHOU
Madame Chantal FINCK

Ont donné procuration Monsieur Philippe ARNOULD à Monsieur Henry LEMOINE

Monsieur David GARLAND à Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Serge DE CARLI à Monsieur Alde HARMAND Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur François DIETSCH Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Didier JACQUOT-HECK à Monsieur Valentin DETHOU Monsieur Yannick HELLAK à Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Bertrand MASSON à Madame Martine BOCOUM

Etaient excusés Monsieur Jean-Jacques PIERRET

Monsieur Luc BINSINGER
Monsieur Jean-Marc FOURNEL
Madame Catherine PAILLARD
Madame Michèle PILOT
Monsieur Pascal SCHNEIDER
Monsieur Ousmane SAMB
Madame Véronique BILLOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental

1/3 F40-11-13 v1

Accusé de réception en préfecture 054-285400032-20250120-2503-DE Date de télétransmission : 04/02/2025 Date de réception préfecture : 04/02/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2025 POINT A L'ORDRE DU JOUR :

CDG 25/03 - MISSIONS SUPPORTS - POLE RESSOURCES & DEVELOPPEMENT - UNITE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES - SERVICE FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

dressé par Monsieur Daniel MATERGIA, ordonnateur, désigné par le conseil d'administration

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter,

- le budget primitif de l'exercice 2024 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux des titres de recettes,
- les bordereaux des mandats délivrés.
- le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Considérant que Monsieur Daniel MATERGIA, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024 les finances du centre de gestion en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2024,

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice précédent		2 043 710.31		650 429.70		2 694 140.01
Résultats reportés		2 043 710.31		650 429.70		2 694 140.01
Affectation du résultat						
Mandats et titres émis	7 464 499.8 6	7 161 765.18	38 666.41	217 085.99	7 503 166.27	7 378 851.17
Résultat de l'exercice	302 734.68			178 419.58	124 315.10	
Résultat cumulé de l'exercice		1 740 975.63		828 849.28		2 569 824.91

M. MATERGIA, ordonnateur, se retire au moment du vote. La séance est présidée par M. BOILEAU.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité,

d'approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

2/3 F40-11-04 v1

Accusé de réception en préfecture 054-285400032-20250120-2503-DE Date de télétransmission : 04/02/2025 Date de réception préfecture : 04/02/2025

- d'arrêter à la somme de 2 569 824,91 € le montant de l'excédent global de l'exercice 2024 à reprendre au budget primitif 2025
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes
- d'adopter le compte administratif 2024

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Président,

de Gestion

Daniel MATERGIA Maire de SANCY